



Fil rouge Adaptalia salariés des agences générales d'assurance

Adaptalia Métiers

1. Les informations indispensables à la création de votre projet :

- Le code NAF de votre entreprise
- Le collège : Cadre / Non Cadre / Ensemble du personnel
- L'effectif
- La moyenne d'âge du collège assuré

2. Des conseillers pour réaliser directement vos projets :

Assistance Conseils Collectives

Pour vous accompagner à tout moment : l'Assistance Conseils Collectives (A2C).

09 70 80 97	01 IDF	service.conseilscollectivesidf@axa.fr
	02 Ouest	service.conseilscollectivesouest@axa.fr
	03 Nord-Est	service.conseilscollectivesnordest@axa.fr
	04 Sud-Est	service.conseilscollectivessudest@axa.fr
	05 Sud-Ouest	service.conseilscollectivessudouest@axa.fr

Fax : 02 47 23 63 24

Adresse : Assistance Conseils Collectives
BP 346 37 403 Amboise Cedex

3. Vous souhaitez valider un des projets, vous devez retourner :

- Le bon pour accord (première page du projet) daté et signé
- La liste des adhérents (deuxième page du projet) complétée et signée
- Les BIA complétés par les salariés avec leurs justificatifs (attestation d'assurance maladie, RIB, mandat SEPA)
- Les copies des justificatifs suivants : Extrait KBIS de moins de 3 mois et la pièce d'identité du souscripteur.

Vous recevez l'ensemble des documents complétés et vérifiez qu'ils sont remplis correctement.

Vous transmettez l'ensemble des documents récoltés à l'A2C qui réalisera pour vous l'émission du contrat et vous l'adressera par mail avec les pièces contractuelles.

IMPORTANT

Chaque BIA et les justificatifs associés (copie de l'attestation de carte vitale + RIB) sont indispensables pour la saisie des adhésions, la mise en place des remboursements et l'édition des attestations de tiers payant.

Si contrat avec option, le mandat SEPA est indispensable. L'absence ou le défaut de mandat SEPA (IBAN non renseigné, ou non daté/signé) est bloquante pour la mise en place de l'option. L'adhérent sera alors enregistré uniquement sur la base seule en attendant la régularisation.

4. Remise des pièces contractuelles à l'entreprise :

Pour vous

■ **Contrat ou Conditions Particulières Entreprise (CPE)**
2 exemplaires à signer par l'entreprise dont 1 à retourner à l'A2C

■ **BIA**
1 exemplaire que l'entreprise conserve pour les nouveaux salariés

Le BIA précisant le n° du contrat doit être remis à l'entreprise pendant la vie du contrat afin de faciliter le processus d'adhésion

■ **Conditions Générales du contrat socle**
Adaptalia Entreprises - Adaptalia Métiers (réf 966664)
1 exemplaire à conserver par l'entreprise

■ **Conditions Générales du contrat surcomplémentaire**
Adaptalia Entreprises - Adaptalia Métiers (réf 969229)
1 exemplaire à conserver par l'entreprise

■ **Livret entreprise Adaptalia**
Ref : 961110
1 exemplaire à conserver par l'entreprise

Pour vos salariés

■ **Notice ou Conditions Particulières Salarié (CPS)**
1 exemplaire par salarié + 1 exemplaire que l'entreprise conserve

■ **Conditions Générales du contrat socle**
Adaptalia Entreprises - Adaptalia Métiers (réf 966664)
1 exemplaire par salarié

■ **Conditions Générales du contrat surcomplémentaire**
Adaptalia Entreprises - Adaptalia Métiers (réf 969229)
1 exemplaire par salarié

Si le contrat socle couvre les salariés uniquement :

■ **Conditions Générales Adaptalia Family**
Adaptalia Family (réf 966663)
1 exemplaire par salarié

■ **Mode d'emploi salarié santé**
Réf. 967808
1 exemplaire par salarié + 1 exemplaire que l'entreprise conserve pour les nouveaux salariés